

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2021

Convocations adressées le : vendredi 18 juin 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 9 (ordre du jour 1 à 2) ;  
10 (ordre du jour 2 à 7)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1  
Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants : 10 (ordre du jour 1 à 2) ; 11 (ordre du jour 2 à 7)  
Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ;  
Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ; Franck MAZET.

### **Délégués en visioconférence :**

Lionel AUDIGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU ;  
Laurent RAYMOND ; Gérard SERER.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Gérard SERER.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

**C 21/06/03 – FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE ET AFFECTATION DU RESULTAT.**

Monsieur Christian GATARD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, donne lecture du rapport suivant :

### **Approbation du compte administratif 2020**

Le Comité est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2020 du Budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine dont les résultats sont les suivants :

#### **Plan de compte M43 (Hors Taxes)**

##### ***Fonctionnement***

Dépenses	96.862.921,94 €
Recettes	107.215.496,85 €
dont	
Résultat de l'exercice	3.099.717,50 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	7.252.857,41 €

***Soit un solde cumulé d'exploitation de*** **10.352.574,91 €**

##### ***Investissement***

Dépenses	29.682.895,46 €
Recettes	33.517.640,89 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	1.923.942,95 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	1.910.802,48 €

***Soit un solde cumulé d'investissement de*** **3.834.745,43 €**

**Soit un solde global de clôture de** **14.187.320,34 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 1.908.008,44 €

##### ***Restes à réaliser***

Dépenses	1.908.008,44 €
Recettes	0,00 €

**Soit un solde net global de clôture de** **12.279.311,90 €**

- **Affectation des résultats de l'exercice 2020**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 10.352.574,91 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	3.834.745,43 €
Solde des restes à réaliser	- 1.908.008,44 €

**Soit un excédent de financement de la section d'investissement 1.926.736,99 €**

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	10.352.574,91 €

La procédure de reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2020 effectuée au budget primitif du Budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine de l'exercice 2021 voté le 25 mars 2021 est conforme aux résultats définitifs du compte administratif de l'exercice 2020.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur SCHWARTZ, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2020, les finances du Syndicat des Mobilités de Touraine en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Monsieur Christian GATARD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le compte administratif 2020 du Budget principal du Syndicat des Mobilités de Touraine, qui se présente de la façon suivante :

#### **Plan de compte M43 (Hors Taxes)**

##### ***Fonctionnement***

Dépenses	96.862.291,94 €
Recettes	107.215.496,85 €
dont	
Résultat de l'exercice	3.099.717,50 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	7.252.857,41 €

**Soit un solde cumulé d'exploitation de** **10.352.574,91 €**

**Investissement**

Dépenses	29.682.895,46 €
Recettes	33.517.640,89 €
Solde d'investissement de l'exercice	1.923.942,95 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	1.910.802,48 €

**Soit un solde cumulé d'investissement de** **3.834.745,43 €**

**Soit un solde global de clôture de** **14.187.320,34 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 1.908.008,44 €

**Restes à réaliser**

Dépenses	1.908.008,44 €
Recettes	0,00 €

**Soit un solde net global de clôture de** **12.279.311,90 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	10.352.574,91 €

- **CONSTATE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 sont identiques aux résultats provisoires repris par anticipation au Budget primitif 2021 voté le 25 mars 2021 et qu'il n'y a pas lieu à modification des écritures comptables.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,



La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN